

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Jeudi 28 mai 2020 à 18 H. 30

Convoquée le 18 mai 2020

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 15

Présents 12

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Absentes excusées :

Mme LE BRETON qui a donné procuration à Mme JACOBY Anne Marie.
M. PAWLOSKI qui a donné procuration à M. WAGNER Philippe.
M. BRUNOT qui a donné procuration à M. WEINBERG Jacques.

Secrétaire de Séance : M. JACQUES D a été élu secrétaire de séance.

RETRAIT D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR

M. WAGNER fait savoir qu'il convient de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

« Retrait de la Commune de Moselle Agence Technique (MATEC) »

En effet, le Conseil des Maires vient d'être intégré à cette Agence donc par conséquent afin de continuer à bénéficier de son service, il convient de ne pas annuler notre adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Avant que M. WAGNER ne propose de constituer les commissions communales, M. WEINBERG rappelle le rôle et la gestion des commissions communales, à savoir :

Le travail des commissions, sur demande de M. le Maire, doit permettre au conseil municipal de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Les commissions sont une force d'études et de propositions. ELLES N'ONT PAS POUVOIR DE DECISION.

Fonctionnement Général :

Etudes des dossiers sur demande de M. le Maire

Le Maire est président de toutes les commissions.

Les Adjoints sont « vice-président » chacun dans leur secteur.

Les convocations aux différentes réunions de travail des commissions sont signées soit par M. le Maire (Président) soit en son absence par l'Adjoint Délégué (vice-président).

Les adjoints peuvent participer aux travaux de toutes les commissions. Ils sont donc destinataires de toutes les convocations Cette clause ne s'applique pas pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Les commissions peuvent, pour certains dossiers, s'adjoindre des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal.

Les rapports, les conclusions et propositions sont remis à M. le Maire pour compétence et suite à donner.

Représentation extérieure

Le Maire représente la commune dans tous les syndicats ou instances intercommunaux. Il peut néanmoins déléguer à sa place un membre du Conseil Municipal.

Le nombre total des représentants de chaque commune est fonction de chaque instance ou syndicat.

Le Bureau Municipal

Le bureau municipal est constitué de M. le Maire et des Adjoints.

Il étudie tous les dossiers et en particulier les budgets, les prépare (avec toutes les explications nécessaires) pour la présentation au Conseil Municipal pour décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne les membres afin de siéger dans les différentes commissions et les représentants dans les différents syndicats.

Sous la Présidence de M. Philippe WAGNER, Maire

GESTION DU PERSONNEL ET DE LA SECURITE

M. le Maire

SECURITE PUBLIQUE – Gendarmerie – Police municipale

M. le Maire - M. WEINBERG Jacques

COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

1 titulaire : M. WAGNER Philippe

1 suppléant : M. WEINBERG Jacques

SYNDICAT DE GESTION DU CES DE MAIZIERES LES METZ

2 titulaires : Mme JACOBY Anne Marie
M. EEKEN Bernard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BILLERON

3 membres : M. WAGNER Philippe
M. WEINBERG Jacques
M. AQUILINA Diego

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC), Commission départementale SEVESO, PPRI, PPRT, PPI

M WAGNER Philippe Titulaire
M. JACQUES Denis, Suppléant

DELEGUE SECURITE ROUTIERE

M. DROUILLEAUX Philippe

DELEGUE A LA DEFENSE

M. JACQUES Denis

ENQUETE PUBLIQUE

M. Damien SCHMESSER
M. Bernard EEKEN
M. Cyrille PAWLOSKI

GROUPE D'ETUDE DES PROJETS

M. Philippe WAGNER
M. Jacques WEINBERG
Mme Anne Marie JACOBY
M. Diego AQUILINA
M. Philippe DROUILLEAUX
Mme Isabelle TEXIER
M. Denis JACQUES
M. Damien SCHMESSER

**Sous la Vice-Présidence de M. Jacques WEINBERG Adjoint désigné aux finances.
Porte-parole relations extérieures. Délégué à divers organismes, PEP 57, CCAS, CAF,
Suppléant CCRM**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. Jacques WEINBERG
Mme Marie BASSO
Mme Evelyne SCHONG
M. Denis JACQUES
Mme Myriam LEGENDRE

COMMISSION DES FINANCES

Tous les membres du Conseil Municipal.

COMMISSION D'URBANISME

Tous les membres du Conseil Municipal.

COMMISSION DES IMPOTS (6 membres retenus par l'Etat)

12 Titulaires : M. Jacques WEINBERG, M. Philippe WAGNER, M. Denis JACQUES,
M. Michel RODE, M. Yoland STEF, M. Denis CHEVREUX, M. Sébastien BRUNOT, M.
Bernard EEKEN, Mme Isabelle TEXIER, M. Michel GITZHOFER, M. André HERRMANN,
M. Damien SCHMESSER

12 Suppléants : M. Diego AQUILINA Mme Anne Marie JACOBY, M. Bernard
GOLDBRONN, M. Gabriel BRUNOT GAILLOT, Mme Marie BASSO, M. Alain PELTRE,
M. Philippe DROUILLEAUX, M. Lucien BRUANT, M. Dominique STEF, M. Joël CARA,
M. Ludovic SABATTINI, Mme Evelyne SCHONG

COMMISSION «CONTRAT ENFANCE JEUNESSE» Comité de Pilotage et Gestion

M. Jacques WEINBERG
Mme Anne Marie JACOBY
Mme Annie LE BRETON
M. Bernard EEKEN
Mme Myriam LEGENDRE

Sous la Vice-Présidence de Mme Anne Marie JACOBY Adjointe déléguée aux affaires scolaires, communication et cadre de vie

COMMISSION SCOLAIRE

M. Philippe WAGNER
Mme Anne Marie JACOBY
M. Jacques WEINBERG
Mme Annie LE BRETON
Mme Evelyne SCHONG
Mme Myriam LEGENDRE
M. Damien SCHMESSER

Rappel 2 qui votent (Le Maire et AMJ)

COMMISSION COMMUNICATION « Gazette - Bulletin Trimestriel – etc... »

Mme Anne Marie JACOBY
Mme Evelyne SCHONG
Mme Isabelle TEXIER
M. Cyrille PAWLOSKI

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

1 CONSEILLER Mme Evelyne SCHONG
2 personnes extérieures (Denis CHEVREUX – Bernard GOLDRBONN)

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Anne Marie JACOBY
Mme Evelyne SCHONG
M. Damien SCHMESSER
M. Cyrille PAWLOSKI
M. Bernard EEKEN

Sous la Vice-Présidence de M. Diego AQUILINA Adjoint délégué au « secteur technique ».

COMMISSION DES TRAVAUX (voiries – bâtiments – Fossés – Digue etc.), SECURITE, SIGNALISATION ET CARRIERES

M. Diego AQUILINA
M. Denis JACQUES
M. Sébastien BRUNOT
M. Bernard EEKEN

COMMISSION OUVERTURE DES PLIS

3 Titulaires : M. Philippe WAGNER
M. Diego AQUILINA
M. Denis JACQUES

3 Suppléants : M. Jacques WEINBERG
M. Bernard EEKEN
M. Sébastien BRUNOT

GROUPE DE TRAVAIL

Gestion et Aménagement du Cimetière :

M. Diego AQUILINA
Mme Evelyne SCHONG
M. Denis JACQUES
Mme Marie BASSO

Sous la Vice-Présidence de M. Philippe DROUILLEAUX, Adjoint délégué à la Jeunesse – sports – loisirs -manifestations - vie associative - (relations avec forains feux artifices chapiteaux).

COMMISSION « SPORTS »
(ASH, TENNIS, 3 GAULES, T FANNY, ALCS)

M. Philippe DROUILLEAUX
M. Bernard EEKEN
Mme Isabelle TEXIER

COMMISSION « LOISIRS – MANIFESTATIONS » (Vœux, convivialité, feux artifices, fête patronale, Marché de Noël, Sortie de Noël et Veillée de Noël)
(Manifestations communales – Comité des fêtes)

M. Philippe DROUILLEAUX
Mme Annie LE BRETON
Mme Evelyne SCHONG
Mme Marie BASSO

COMMISSION « JEUNESSE SOCIO CULTURELLE » ASSE – ANCIENS- ACMF- SOUVENIR FRANÇAIS

M. Philippe DROUILLEAUX
Mme Annie LE BRETON
M. Denis JACQUES

Le Maire précise que les commissions ainsi formées ne sont pas figées.

Ainsi, si certaines situations l'exigent deux commissions seront naturellement amenées à travailler ensemble.

Par exemple :

Commission de l'Urbanisme – Commission des Travaux
Commission de l'Urbanisme – Commission de l'Environnement
Commission Socio Culturelle – Jeunesse et sports etc...

DELEGATION AU MAIRE

Mme JACOBY A.M. fait savoir qu'aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité que d'efficacité, le conseil a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Ces pouvoirs sont au nombre de 29, mais M. le Maire demande à bénéficier que de 9 d'entre eux, à savoir :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
4. de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
5. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
6. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,
8. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
9. d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Il est à noter que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Avant de passer au vote, M. WAGNER fait savoir qu'il n'y prendra pas part et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- délègue à M. WAGNER les pouvoirs mentionnés ci-dessus.

M. WAGNER réintègre la séance.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNATURE DES ACTES D'URBANISME CONCERNANT M. LE MAIRE

Avant que ce point soit abordé, M. WAGNER, Maire quitte la séance.

M. WEINBERG, 1^{er} Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Puis, il explique que, conformément à l'article L 421-2-5 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé à la délivrance d'un permis de construire ou de déclaration préalable de travaux soit à titre privé ou professionnel, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour délivrer les documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne M. WEINBERG Jacques, 1^{er} Adjoint en vue de la délivrance de toutes autorisations d'urbanisme délivrées en faveur de M. WAGNER Philippe, Maire de la Commune à titre personnel ou privé.

Puis, M. WAGNER réintègre la séance.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Indemnités du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23, L 2123-24 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Avant de procéder au vote, M. WAGNER fait savoir qu'il ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à M. le Maire 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter de la date d'entrée en fonction des élus pour l'exercice effectif des fonctions de Maire soit le 25 mai 2020.

M. WAGNER réintègre la séance.

Indemnités des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23, L 2123-24 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Avant de procéder au vote, Mme JACOBY, MM WEINBERG, AQUILINA, DROUILLEAUX font savoir qu'ils ne prennent pas part au vote et quittent la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à Mme JACOBY AM, MM. WEINBERG J, AQUILINA D et DROUILLEAUX Ph. 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter de la date d'entrée en fonction des élus pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Ecole

Mme JACOBY fait savoir que l'école ouvrira à nouveau ses portes le lundi 8 juin prochain.

Il n'y aura pas de périscolaire le matin et le soir.

Le repas du midi sera tiré du sac et les deux personnes des PEP 57 assureront la garde le temps de midi.

Le centre aéré de juillet est annulé, par conséquent il sera étudié au CCAS une participation financière pour les inscriptions au centre aéré des communes voisines.

Les vacances scolaires seront mises à profit pour repeindre toutes les classes de l'école.

Remerciements

M. WAGNER communique les remerciements de M. et Mme PERNET et de M. et Mme TAVERA pour les décisions prises par la municipalité lors du confinement.

Amicale des 3 Gaules

M. WAGNER fait savoir que la Préfecture de la Moselle a donné son feu vert pour la réouverture des étangs de l'Amicale, en respectant les gestes barrières.

Séance Levée à 20 H. 15